

Arrêté n° 2004/ 211 /MS/CAB
portant nomination d'une Directrice au
Laboratoire National de Santé Publique

Viva CF N° 2576

16-07-2004

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution du 02 juin 1991 ;
 - Vu le décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
 - Vu le décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - Vu la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
 - Vu le décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
 - Vu le décret n° 99-377/PRES/PM/MS du 28 octobre 1999 portant création du Laboratoire National de Santé Publique ;
 - Vu le décret n° 2003-478/PRES/PM/MS du 22 septembre 2003 modifiant le décret n° 99-377/PRES/PM/MS du 28 octobre 1999 portant création du Laboratoire National de Santé Publique ;
 - Vu l'arrêté n° 02-249/MS/CAB du 10 septembre 2002 portant approbation de l'organigramme du Laboratoire National de Santé Publique ;
- Sur proposition du Directeur Général du Laboratoire National de Santé Publique ;

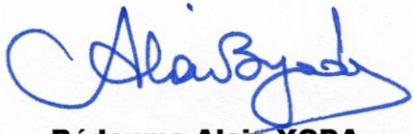
ARRETE

Article 01 : Madame ALADE née LAMIZANA Djénébou, Pharmacienne, est nommée Directrice du Contrôle des Médicaments et des Produits non Alimentaires au Laboratoire National de Santé Publique.

Article 02 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur Général du Laboratoire National de Santé Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 03 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 28 JUL 2004



Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- CAB/MS
- SG/MS
- LNSP
- Toutes directions centrales/MS
- Tous services rattachés/MS
- SGG-CM
- CF/MS
- Solde
- Trésor
- DAF/Santé
- Intéressée
- J.O.
- Archives/Chrono